

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## MONTEE DE DEMONSTRATION

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration*

Nom de la manifestation : 1ère montée de démonstration de SAINT VINCENT.....  
 Date de la manifestation : dimanche 6 septembre 2026.....  
 Organisateur administratif : ASA HAUTE VALLEE DE LA LOIRE.....  
 Organisateur technique : Les Volants de l'Emblavez.....  
 Lieu de la manifestation : SAINT VINCENT.....  
 Visa Ligue n° ..... délivré le .....  
 Permis d'organisation FFSA n° ..... délivré le .....



Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

### Organisateur technique

**Nom :** Laurence CHARREL

**Adresse :** 25 impasse des cyprès 43800 BEAULIEU

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## ARTICLE 1. ORGANISATION

### 1.1. OFFICIELS

(Au minimum)

- Directeur de Course au départ de la montée *MAGNE Pascal* Licence n° 43098
- Chef de poste à l'arrivée *MALLET Annie* Licence n° 48794
- Commissaire technique *JOUVHOMME Gérard* Licence n° 51582
- Médecin : Dr BOLOTNIKOV

### 1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements dès réception du visa FFSA

Clôture des engagements le 24/08/2026 à 23h59 heures.

Publication de la liste des engagés le 31/08/2026 à 16 heures.

Accueil des participants le 05/09/2026 à 17 Heures jusqu'à 19h00 et le 06/09/2026 à partir de 7 heures salle polyvalente de SAINT VINCENT

Vérifications administratives le 05/09/2026 à 17 heures jusqu'à 19h00 et le 06/09/2026 à partir de 7h salle polyvalente de SAINT VINCENT jusqu'à 8h30 maximum

Vérifications techniques le 05/09/2026 à 17h15 jusqu'à 19h15 et le 06/09/2026 à partir de 7h15 jusqu'à 8h45 derrière l'église de SAINT VINCENT  
Affichage de la liste des autorisés à prendre le départ le 06/09/2026 à 9h15 au Parc  
Briefing des participants le 06/09/2026 à 9h15 sur la ligne de départ  
Démonstration le 06/09/2026 de 9h30 jusqu'à 12h30 et de 14h à 18h30

### **1.3. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le 05/09/2026 à 17 heures jusqu'à 19h00 et le 06/09/2026 à partir de 7 heures salle polyvalente de SAINT VINCENT jusqu'à 8h30 maximum.

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique 3 volets ou PTH/PTN pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).
- L'autorisation du propriétaire s'il n'est pas présent sur le site.

**Nota : Les licences et/ou titres de participation sont facultatifs pour les passagers à bord des voitures de série conformes à la législation routière française mais fortement conseillé pour les passagers qui ne seront pas couverts par l'assurance de l'organisateur. Toutefois la licence (Titre de Participation est obligatoire pour tous véhicules non conformes à la législation routière française.**

**Ce titre de participation (TPRLR) est à prendre avant l'inscription sur le site de la FFSA.**

Vérifications techniques le 05/09/2026 à 7h15 jusqu'à 19h15 et le 06/09/2026 à partir de 7h15 jusqu'à 8h45 derrière l'église de SAINT VINCENT 7 heures derrière l'église de SAINT VINCENT

A la suite de ces vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme, ou en réclamer l'exclusion immédiate si celui-ci est jugé dangereux, sans qu'il ne puisse être réclamé de dédommagement.

## **ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS**

**3.1.** Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : Jean-Pierre MASSON - 5 rue de la Fontaine 43800 SAINT VINCENT jusqu'au 24/08/2026 à 23h59.

Les droits d'engagement sont fixés à 130 € (compris petit déjeuner et repas de midi uniquement pour le pilote ; le repas de midi pourra être pris pour le copilote une contribution de 20 € sera demandée), réduits pour les membres du Club des Volants de l'Emblavez à 110 €.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés du montant des droits d'engagement ainsi que des numéros de licence ou TP

### **3.4. EQUIPAGES**

**3.4.1.** Tout équipage doit être composé du premier pilote et facultativement d'un ou plusieurs équipiers (1 par montée), si spécifié sur le bulletin d'engagement.

Le pilote doit être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

Dans les voitures de série conformes à la législation française, l'âge minimum du passager est de 10 ans  
Pour les équipiers/passagers mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

#### ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

##### 4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 95

Les voitures admises sont les suivantes :

Conforme à la réglementation : article 4.1 règlement standard des montées de démonstration 2026.

##### 4.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Conforme aux RTS

Se référer au règlement standard 2026 des montées de démonstration sur le site de la FFSA :

#### ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

#### ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

##### 6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

##### 6.2. PARCOURS

La montée de démonstration de SAINT VINCENT a le parcours suivant :

Elle se déroulera en 5 phases de démonstration si les horaires le permettent.

Départ : VIAYE

Arrivée : CHASSELEUIL

Pente moyenne : 7 %

Longueur du parcours : 3,5 Km

##### 6.3. MESURE ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : 1 Ambulance PUBELLIER

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : oui ~~non~~

Une équipe d'extraction est-elle présente ? ~~oui~~ non

Nombre de postes de commissaires : 13

Nombre de commissaires : 24

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1 extincteur de 5kg

#### ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) NON.....

Publicité optionnelle NON.....

#### ARTICLE 10. PRIX

Il n'y aura pas de remise des trophées à l'issue de la montée de démonstration.